



Stratégie Numérique Responsable 2025

Document annexé au rapport de développement durable 2024



TABLE DES MATIÈRES

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le 28/02/2025

ID : 038-200085751-20250224-D_2025_030-DE



1. PRÉAMBULE	3
1.1 TABLE DES SIGNATURES	3
1.2 DOCUMENTS APPLICABLES	3
2. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE	4
2.1 OBJET DU DOCUMENT	4
2.2 CHAMP D'APPLICATION	4
3. ETAT DES LIEUX DE LA SITUATION NUMÉRIQUE D'EBER	5
3.1 LES PRINCIPES DE GESTION DU PARC	5
3.1.1 Le choix d'un environnement de travail basé sur la virtualisation	5
3.1.2 Dotations des équipements utilisateurs	5
3.1.3 Equipements d'impressions	5
3.2 L'ACQUISITION DU MATÉRIEL NUMÉRIQUE	5
3.2.1 L'acquisition des serveurs physiques	5
3.2.2 L'acquisition et renouvellement des postes utilisateurs	5
3.2.3 Téléphonie	6
3.3 LA DURÉE DE VIE DU MATÉRIEL	6
3.3.1 L'entretien	7
3.3.2 La fin de vie	7
3.4 LES USAGES	7
4. DATA-CENTER	8
5. STRATÉGIE ET OBJECTIFS	8
6. PLAN D'ACTION	9
6.1 GESTION DURABLE DU PARC NUMÉRIQUE	10
6.1.1 Formaliser la politique de gestion des équipements selon les principes du numérique responsable	10
6.1.2 Formaliser la politique d'achat des équipements selon les principes du numérique responsable	11
6.1.3 Mener une évaluation annuelle des émissions du parc numérique	12
6.1.4 Gérer le stockage des données selon les principes du numérique durable	13
6.1.5 Progresser sur la réparation des équipements	14
6.2 SENSIBILISATION ET FORMATION DES AGENTS ET DES ÉLUS	15
6.2.1 Communiquer en interne sur la Stratégie numérique responsable et ses actions	15
6.2.2 Pousser l'écoconception des sites et des services numériques	16
6.3 L'OUVERTURE AUX ACTEURS DU TERRITOIRE	17
6.3.1 Nouer des partenariats avec les acteurs du territoire	17
6.3.2 Associer les communes aux actions en faveur du numérique responsable	18

1. PRÉAMBULE



1.1 TABLE DES SIGNATURES

		Signature
Pascal JOLLY	DGS	
Valérie BERCHIATTI	DGA	
Julien ANDRES	RSI	
Martin PLEYNET	Rédacteur	

1.2 DOCUMENTS APPLICABLES

Dotation Equipements Numériques aux Agents (DENA_v1.0), Etat du parc informatique, Outil de Gestion MDM

2. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

2.1 OBJET DU DOCUMENT

La Stratégie Numérique Responsable (SNR) fixe les orientations stratégiques et les principes clés définis dans la gestion de l’empreinte carbone que représente le système d’information d’EBER, aussi bien que le matériel et les usages. La durée de vie des équipements est un facteur central de la stratégie à mettre en place.

En préambule, voici la répartition de l’empreinte carbone liée au numérique :

1. 79 % liée à l’acquisition du matériel
2. 16 % liée aux centres de données
3. 5 % liée aux réseaux télécoms

Le présent document est destiné à détailler l’état des lieux de la situation en matière de numérique de la Communauté de communes, de définir des objectifs en termes de collectivité « numérique responsable » et de mettre en place une stratégie et un plan d’actions afin de les atteindre.

Cette stratégie est amenée à faire l’objet d’un bilan annuel dans le cadre du rapport sur la situation en matière de développement durable de la collectivité. Elle est également amenée à évoluer en fonction de la définition de nouveaux objectifs. Le plan d’actions détaille les différentes actions menées au quotidien afin de diminuer l’empreinte carbone du numérique de la collectivité.

Une attention particulière dans le plan d’actions sera portée sur le matériel : le Système d’Information d’EBER qui recense de nombreux équipements. Il est donc primordial de faire les bons choix en fonction des usages pour prolonger au maximum la durée de vie de ceux-ci, ainsi que de supprimer les équipements non essentiels. Les usages, bien qu’ils aient un impact moindre sur l’empreinte carbone du numérique de la collectivité, doivent faire l’objet d’un traitement adapté car ils constituent un vecteur de sensibilisation important aux enjeux du numérique responsable.

2.2 CHAMP D’APPLICATION

La SNR couvre l’ensemble des services EBER. Bien que s’appliquant en priorité aux agents, elle concerne également les élus.

Elle s’applique à toute forme d’équipements numériques utilisés ou détenus par EBER et leurs usages :

- Poste de travail (pc fixe, mini pc, pc portable, client léger)
- Ecran d’ordinateur
- Petit périphérique d’ordinateur (clavier, souris, webcam, casque audio, chargeur...)
- Vidéoprojecteur
- Ecran numérique (Télévision, écran interactif...)
- Tablette
- Smartphone
- Accessoires de smartphone (chargeur, câble de charge, écouteur ...)
- Imprimante individuelle
- Imprimante réseau haut débit
- Copieur multifonction

La SNR concerne également les serveurs hébergés par la collectivité et leur gestion.

3. ETAT DES LIEUX DE LA SITUATION NUMÉRIQUE D'EBER

3.1 LES PRINCIPES DE GESTION DU PARC

3.1.1 Le choix d'un environnement de travail basé sur la virtualisation

Le fonctionnement général du système informatique d'EBER s'appuie sur la virtualisation des postes de travail utilisateurs. La virtualisation permet d'utiliser les ressources de calcul, de travail et de stockage des serveurs hébergés et gérés par la collectivité. Ce processus permet d'ajuster les ressources du serveur aux besoins de chaque application. Cette dissociation entre environnement de travail virtuel et machine a plusieurs avantages en termes de durabilité.

En premier lieu, l'optimisation des ressources allouées permet la réduction de la taille des serveurs physiques qui induit une économie d'énergie et une moindre empreinte carbone du centre de données.

La dissociation entre environnement de travail et équipement de l'agent possible grâce à la virtualisation, permet la dotation des agents de postes de travail moins puissants et ne nécessitant pas l'installation de logiciels spécifiques. Ces derniers sont installés sur l'environnement de travail virtuel. Les postes de travail deviennent ainsi des hôtes de sessions virtuelles, leur durée de vie se voit prolongée par rapport à des postes utilisateurs « traditionnels » qui utilisent les caractéristiques physiques de la machine.

3.1.2 Dotations des équipements utilisateurs

La dotation des équipements aux agents constitue un enjeu important dans la gestion du parc de matériel numérique, l'acquisition du matériel correspondant au poste à l'empreinte carbone la plus élevée. La DENA (Dotation Equipements Numériques aux Agents) est le document qui définit les règles de dotation aux agents en fonction de leur fiche de poste. L'établissement de règles précises permet une dotation aux agents raisonnée et adaptée à leurs fonctions. Ces règles permettent également une uniformisation des dotations qui facilite la gestion du parc et notamment l'acquisition de matériel. (cf. DENA_V1.0)

3.1.3 Equipements d'impressions

En matière d'impressions, le nombre d'équipements d'impressions est directement lié à l'empreinte carbone par impression. La tendance est donc à la diminution du nombre d'équipements en remplaçant notamment les équipements individuels (imprimantes) par des équipements collectifs (copieurs). Ainsi le siège est équipé de 3 copieurs couleurs et 2 monochromes. Les statistiques d'impressions sont disponibles à partir de l'année 2024.

Statistiques Impressions 2024	Impressions monochromes	Impressions couleurs
Siège	139 326	174 298
Service d'Accompagnement vers l'Emploi	5 602	16 500
L'Iéna (CSS)	8 884	15 902

3.2 L'ACQUISITION DU MATÉRIEL NUMÉRIQUE

La part des équipements numériques augmente progressivement au fur et à mesure du renouvellement du parc et du développement de la filière reconditionnée en France.

3.2.1 L'acquisition des serveurs physiques

Depuis 2019, l'acquisition de serveurs reconditionnés est systématique auprès d'une entreprise spécialisée dans le reconditionnement de serveurs de grandes marques qui opèrent des renouvellements rapides de leurs matériels. En 2024, aucun des hôtes de sessions en service n'a été acquis neuf.

3.2.2 L'acquisition et renouvellement des postes utilisateurs

Le parc grandit avec l'augmentation du nombre d'agents. Les remplacements ont lieu dans le cas où le matériel (PC portable, clients légers, postes fixes) ne peut plus être mis à jour ou jugé non réparable.

En ce qui concerne le parc de PC portables, 30% a plus de 7 ans en 2024. La majorité des remplacements est due à la casse.

Le matériel acheté est neuf, le reconditionné n'est pas encore compétitif, ni économiquement, ni concernant la durée de vie par rapport au neuf.

3.2.3 Téléphonie

En ce qui concerne la téléphonie, la politique d'achat est dirigée vers le reconditionné dès que possible.

3.2.3.1 La téléphonie fixe

Les téléphones fixes mis à disposition des agents sont systématiquement achetés reconditionnés. Le catalogue de l'UGAP proposant des produits reconditionnés compatibles avec l'IPBX de la collectivité.

Certains agents disposant d'un smartphone ont fait le choix ne plus utiliser les postes fixes grâce à l'application dédiée sur leurs smartphones.

Pour l'instant, aucune démarche globale n'a été entérinée pour la suppression des téléphones fixes pour les possesseurs de smartphones EBER.

3.2.3.2 La téléphonie mobile

L'ensemble des téléphones portables est acheté via le marché RESAH mis à jour tous les 2 mois. Les smartphones achetés ont deux déclinaisons :

- Pour les agents administratifs seuls 2 modèles sont disponibles et ils sont forcément reconditionnés.
- Pour les agents de terrains dont les fonctions nécessitent un téléphone robuste, les téléphones disponibles n'existent actuellement pas en version reconditionnée.

Il est notable que proportionnellement au nombre de téléphones en circulation, de nombreux accessoires sont distribués aux agents.

Depuis 2024, lors de l'acquisition d'un téléphone seul un câble de charge est fourni. L'adaptateur secteur peut-être et doit être réutilisé de même que les kits main-libre.

En 2024, par exemple sur le budget général, 19 smartphones ont été achetés dont 17 reconditionnés.

Empreinte carbone d'un smartphone neuf : 86 kgCO2 (<https://impactco2.fr/> site mis en place par l'ADEME)

L'achat de reconditionné constitue par ailleurs un enjeu économique avec des prix d'achats inférieurs : environ 300€ pour un smartphone reconditionné contre 850€ environ pour un neuf (comparatif acquisition marché RESAH et prix du neuf sur le site de Samsung).

3.3 LA DURÉE DE VIE DU MATÉRIEL

La virtualisation des postes utilisateurs permet de prolonger la vie des équipements en sollicitant moins les caractéristiques physiques des ordinateurs.

Ainsi, les postes fixes à destination des utilisateurs sédentaires, qu'il s'agisse de clients légers ou de mini PC, atteignent aisément les 10 ans.

Sur la question des écrans, certains dépassent également 10 ans d'utilisation. La pression sur le renouvellement des écrans ne vient pas vraiment de leur panne mais plutôt de l'augmentation rapide de la taille standard des écrans. A EBER, tous les agents disposent d'un écran d'une taille de 22 pouces minimum. L'évolution du standard, aujourd'hui 27 pouces, fait que les nouveaux écrans acquis via l'UGAP ont cette taille.

Jusqu'en 2024, aucune règle n'existait sur le renouvellement des écrans quand ceux-ci restent en état de marche. Cette absence de règle laissait la place aux demandes des agents qui souhaitaient des tailles supérieures. A partir de 2025, les fiches de postes précisent la dotation aux agents en accord avec la charte rédigée par le service informatique.

3.3.1 L'entretien

L'entretien courant est à la charge de chaque agent.

En cas de casse, les PC portables peuvent être réparés en interne en ce qui concerne les écrans et les batteries. Le service informatique travaille également avec un réparateur du territoire qui dispose de stock de matériel d'occasion. Ce relai peut permettre des réparations supplémentaires par le service informatique en garantissant la disponibilité de pièces.

Un autre prestataire du territoire est identifié par le service pour la réparation des smartphones, majoritairement en cas de bris d'écran. Les autres réparations courantes des smartphones concernent le remplacement de la batterie et des protections.

3.3.2 La fin de vie

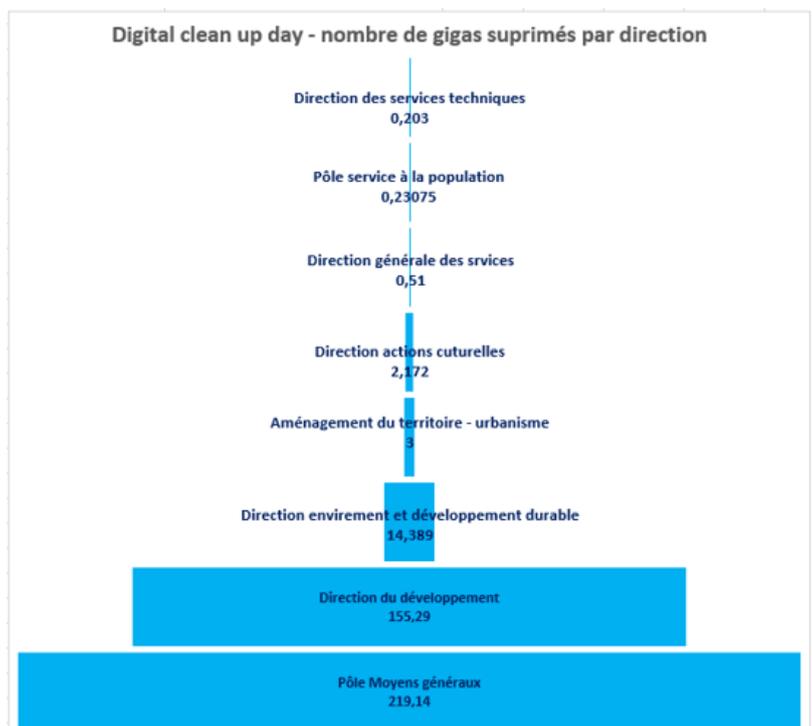
Certains matériels sortent du parc de la collectivité en étant encore fonctionnels, ils sont donnés à des organismes partenaires : Secours Populaire et Secours Catholique. Les écrans sont sortis du parc en raison de leur taille inférieure à 22 pouces, ou d'une connectique ne permettant plus leur utilisation. En ce qui concerne les ordinateurs, aux considérations sur la connectique s'ajoutent des critères de performance.

3.4 LES USAGES

Sur la question des usages, les incitations à une utilisation durable des outils numériques sont plutôt diffuses et liées à des enjeux environnementaux globaux comme l'économie de papier sur la question des copies ou des économies d'énergie (éteindre ses appareils, ...).

En 2024, une première semaine de « Digital Clean up Day » a été organisée à l'initiative des services Archives, Informatique et Energie-Climat ; les agents étaient encouragés à supprimer du serveur les données obsolètes ou inutiles. Ce type d'initiatives doit être encouragée de la part des différents services et afin de faire naître une dynamique autour du numérique durable qui s'inscrive dans les usages propres à chaque service.

DIGITAL CLEANUP DAY 2024 - Bilan	
Service	Taille en Go
Economie	151
Communication	110
SIG	69,5
SI	26,2
Eaux	13,2
Finances	9,75
Tourisme	3,8
Aménagement - urbanisme	3
Marchés publics	2,13
Conservatoire	1,94
Archives	0,84
Energie-climat	0,8
Ressources humaines	0,72
Direction générale des services	0,51
Emploi	0,39
Habitat	0,3
Lecture publique	0,22
Ingénierie	0,2
Politique de la ville	0,17
Port de plaisance	0,1
Environnement	0,089
Prévention délinquance	0,06
Direction des affaires culturelles	0,012
Batiments	0,003
PRE	0,00075
TOTAL	394,93



4. DATA-CENTER

Le data center situé au siège d'EBER voit sa température continuellement maintenue à 20°C. Une étude en 2020 sur la récupération de la chaleur émise pour la renvoyer dans les couloirs est envisagée.

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le 28/02/2025

ID : 038-200085751-20250224-D_2025_030-DE



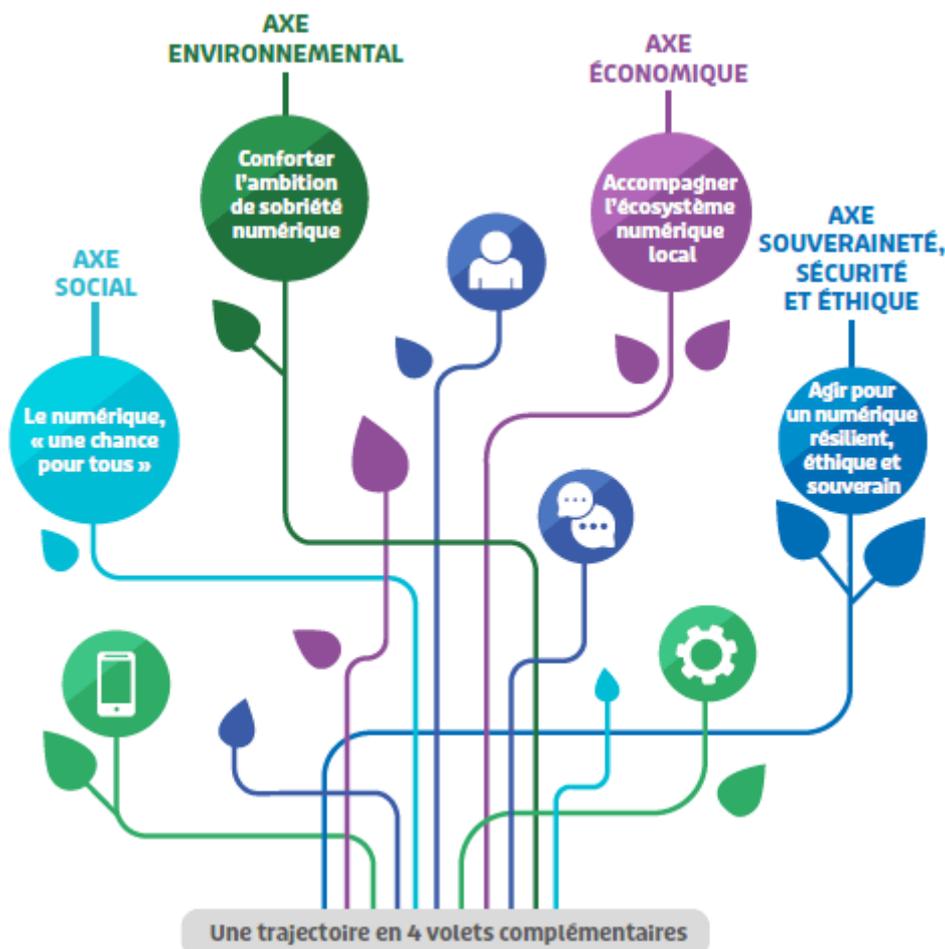
5. STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Après avoir dressé l'état des lieux de la situation en matière de numérique, tout en insistant sur les aspects durables de la gestion du parc, il est nécessaire d'en tirer une stratégie formelle et de fixer des objectifs, servis par un plan d'action.

L'institut du Numérique Responsable (INR) a identifié 6 thématiques principales qui sous-tendent aux enjeux de la stratégie numérique durable d'EBER :

- Commande publique locale durable (réemploi, réparation et lutte contre l'obsolescence)
- Gestion durable et de proximité du cycle de vie du matériel informatique
- Politique de sensibilisation au numérique responsable et à la sécurité (RGPD, archives,)
- L'écoconception des sites et des services numériques
- La mise en place d'une démarche numérique responsable auprès de tous afin de sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux du numérique et de l'inclusion numérique ;
- La mise en place d'une démarche de territoire connecté et durable en lien avec une démarche d'ouverture et de valorisation des données

La Communauté de Communes souhaite prioriser autour de 4 axes :



6. PLAN D'ACTION

L'état des lieux montre que la Communauté de communes a d'ores et déjà mis en place des actions en accord avec les principes du numérique durable. Le plan d'actions vise donc à répondre aux axes stratégiques, à formaliser et élargir les principes de gestion du parc numérique de la collectivité afin de diminuer son impact carbone. Ces principes de gestion doivent également être expliqués aux différents publics – tous les publics (agents, élus, usagers, jeunes, ...) sont concernés – et diffusés dans les usages et pratiques.

Cette première version ne contient pas d'objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre issues du numérique, car les données disponibles pour le territoire sont encore embryonnaires. L'une des priorités du plan d'action est la production de ces données pour le parc numérique de la Communauté de communes. La prochaine version de cette stratégie, devrait permettre d'établir une trajectoire de réduction des émissions liées au numérique.

Le plan d'action qui suit est constitué de 9 actions. Chaque fiche action précise la ou les thématique(s) sélectionnée(s) par le groupe de travail national de l'INR ainsi que les services ou acteurs pouvant porter ou participer à l'action selon leurs compétences ou leur champ d'expertise.

6.1 GESTION DURABLE DU PARC NUMÉRIQUE

6.1.1 Formaliser la politique de gestion des équipements selon les principes

Service pilote : Service Informatique.

6.1.1.1 Objectifs

- Définir avec transparence les principes de gestion du parc numérique pour correspondre aux besoins réels des agents
- Harmoniser la dotation des agents en fonction des caractéristiques de leurs postes
- Fixer les principes du numérique responsable dans la dotation des agents

6.1.1.2 Contexte

La majorité des émissions de gaz à effet de serre du parc numérique découle de la production des appareils. L'enjeu principal consiste donc à mener une politique raisonnée de dotation des agents en privilégiant notamment les appareils les moins émetteurs à la production et le matériel reconditionné. La formalisation de ces principes permet de les imposer lors de la dotation des agents.

6.1.1.3 Contenu

Descriptif

- Formalisation des typologies de dotation matérielle aux agents (ordinateur fixe ou portable, téléphone fixe ou mobile, ...),
- Définir un seuil de renouvellement ambitieux pour les matériels, afin d'éviter les renouvellements de matériel fonctionnel et adapté mais inférieur aux standards en cours (ex : taille des écrans).

6.1.1.4 Programmation

Début du projet	Fin estimée
01-01-2025	31-12-2025

6.1.1.5 Thématiques nationales sous-jacentes

- Commande publique locale durable (réemploi, réparation et lutte contre l'obsolescence)
- Gestion durable et de proximité du cycle de vie du matériel informatique
- Politique de sensibilisation au numérique responsable et à la sécurité (RGPD, archives,)

6.1.1.6 Indicateurs

- Rédaction, application et diffusion de la dotation aux agents (cf. DENA_V1.0)

6.1.2 Formaliser la politique d'achat des équipements selon les principes du numérique responsable

Service pilote : Service Informatique.

6.1.2.1 Objectifs

- Conformer la politique d'achat aux principes du numérique durable (réemploi, reconditionnement)

6.1.2.2 Contexte

Pour mettre en place une dotation aux agents conforme aux principes du numérique responsable, il est nécessaire d'inclure des critères idoines pour les achats de matériel (commande publique locale durable).

6.1.2.3 Contenu

Descriptif

- Formaliser la politique d'achat de matériel reconditionné (et étudier son élargissement),
- Définir un seuil de renouvellement ambitieux pour les matériels afin de diminuer au maximum leur impact carbone

6.1.2.4 Programmation

Début du projet	Fin estimée
01-01-2025	31-12-2025

6.1.2.5 Thématiques nationales sous-jacentes

- Commande publique locale durable (réemploi, réparation et lutte contre l'obsolescence)
- Gestion durable et de proximité du cycle de vie du matériel informatique

6.1.2.6 Indicateurs

- Achèvement et diffusion d'une feuille de route globale sur la gestion du parc numérique sur la politique d'achat et de renouvellement du parc numérique

6.1.3 Mener une évaluation annuelle des émissions du parc numérique

Cible(s) : services pilotes : Service Informatique, Service Climat Energie.

6.1.3.1 Objectifs

- Vérifier l'efficacité des mesures adoptées pour une gestion responsable du parc numérique.
- Mettre en place des indicateurs fiables dans le temps pour un suivi à long terme

6.1.3.2 Contexte

L'objectif principal de la stratégie numérique responsable est de diminuer les émissions de CO₂ liées au parc numérique de la collectivité, de sa production à sa fin de vie en passant par ses usages. L'évaluation de ces émissions constitue un outil de suivi précieux pour les orientations de la stratégie.

6.1.3.3 Contenu

Descriptif

- Mettre en place une méthode de calcul des émissions en équivalent CO₂ pour chaque élément du parc de la collectivité,
- Mettre à jour annuellement cet indicateur des émissions du parc,
- Intégrer cet indicateur au rapport du développement durable.

6.1.3.4 Programmation

Début du projet	Fin estimée
01-01-2025	31-12-2027 (Fin PCAET)

6.1.3.5 Thématiques nationales sous-jacentes

- Gestion durable et de proximité du cycle de vie du matériel informatique

6.1.3.6 Indicateurs

- Volume annuel d'émission en équivalent CO₂
- KgeqCO₂ moyen du parc par équipement (PC portables, PC fixes, écrans de PC, mini PC/Clients légers)
- Nombre de mises à jour annuelle de l'indicateur inclus dans le Rapport Développement Durable.

Données tronquées pour 2024 logiciel de gestion de parc non à jour, des équipements supplémentaires (télévisions, matériel de visio, ...) seront ajoutés à l'état des lieux du parc.

Indicateur 2024 en kg moyen de CO ₂ par équipement :	EBER	Equipement neuf (ADEME)
PC Portable	98.4	266.6
PC fixe	55.2	487.9
Ecran de PC	23.8	69.9
Mini PC	56	119.9

6.1.4 Gérer le stockage des données selon les principes du numérique durable

Cible(s) : service pilote : Service Informatique, service patrimoine, service Archives,

6.1.4.1 Objectifs

- Etudier la faisabilité d'une valorisation de la production de chaleur du datacenter pour le chauffage
- Limiter l'impact des données stockées en réduisant leur volume au maximum

6.1.4.2 Contexte

Les datacenters représentent une part non négligeable (environ 16%) de l'impact carbone du numérique, il est donc nécessaire d'intégrer leur gestion et celle des données stockées à la SNR.

La limitation du volume des données stockées est importante et permet de diminuer les consommations de matériel et d'énergie du datacenter. Son alimentation en énergie d'origine renouvelable serait idéale. La valorisation de la chaleur produite par le datacenter permettrait de participer au chauffage du bâtiment et de mutualiser la dépense énergétique.

6.1.4.3 Contenu

Descriptif

- Se poser la question en interne de la pertinence de valoriser la chaleur produite par le centre de données, le cas échéant, réaliser une étude d'opportunité et de pré-faisabilité, réaliser les travaux,
- Alimenter le datacenter en énergie renouvelable
- Mettre en place une politique volontariste visant à limiter au maximum le volume des données stockées dans le respect de la réglementation liée aux archives publiques

6.1.4.4 Programmation

Début du projet	Fin estimée
01-01-2025	31-12-2027

6.1.4.5 Thématiques nationales sous-jacentes

- Politique de sensibilisation au numérique responsable et à la sécurité (RGPD, archives)
- L'écoconception des sites et des services numériques

6.1.4.6 Indicateurs

- Tenue d'échanges à ce sujet entre le service Informatique et le service patrimoine
- Suivi du volume total et évolution de ce volume de données stockées

6.1.5 Progresser sur la réparation des équipements

Cible(s) : service pilote : Service Informatique, partenaires professionnels du territoire.

6.1.5.1 Objectifs

- Faire progresser le nombre d'interventions de réparation sur le parc numérique pour allonger la durée de vie des équipements
- Faire progresser la diversité de pannes prises en charge

6.1.5.2 Contexte

L'un des enjeux principaux de la réduction de l'empreinte carbone est l'allongement de la durée d'utilisation des équipements, les réparations sont un moyen efficace pour atteindre cet objectif.

6.1.5.3 Contenu

Descriptif

- Continuer à effectuer en interne les réparations simples (changement des batteries, ...),
- Poursuivre le partenariat avec un réparateur de smartphones du territoire,
- Trouver des partenariats avec des acteurs locaux de la réparation d'appareils numériques (ex : Tri Rhône-Alpes).

6.1.5.4 Programmation

Début du projet	Fin estimée
01-01-2025	31-12-2027

6.1.5.5 Thématiques nationales sous-jacentes

- Commande publique locale durable (réemploi, réparation et lutte contre l'obsolescence)
- Gestion durable et de proximité du cycle de vie du matériel informatique

6.1.5.6 Indicateurs

- Nombre d'opérations réalisées en interne
- Nombre de partenariats pour l'exécution de réparation sur le parc
- Nombre d'opérations de réparation réalisées par des partenaires du territoire

En 2024 :

Quatre réparations de smartphones non reconditionnés ont été réalisées par l'entreprise SAVE à Salaise-Sur-Sanne.

Rappel : la fabrication d'un smartphone neuf émet 86kg de CO₂ et consomme 200kg de matières premières et 106 m³ d'eau. En fin de vie seulement 50% des matériaux sont recyclés (ADEME 2024).

6.2 SENSIBILISATION ET FORMATION DES AGENTS ET DES ÉLUS

6.2.1 Communiquer en interne sur la Stratégie numérique responsable et durable

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le 28/02/2025

ID : 038-200085751-20250224-D_2025_030-DE



Pilote : Service Informatique,

Appui : Climat Énergie, Archives, RGPD, Communication, autres services, ...

Cible(s) : Agents et élus

6.2.1.1 Objectifs

- Porter à connaissance des agents les enjeux du numérique responsable,
- Faire évoluer les usages grâce aux écogestes,
- Continuer à progresser sur la durée de vie des appareils,
- Faire diminuer le volume des données stockées,
- Faire diminuer l'impact carbone des boîtes mails,
- Associer les usagers (agents) aux actions de la SNR.

6.2.1.2 Contexte

Une des conditions de succès de la SNR est la participation volontaire des agents et des élus via leur connaissance des enjeux et des usages à intégrer dans leurs pratiques.

6.2.1.3 Contenu

Descriptif

- Informer de manière claire et ludique sur la stratégie numérique durable et les moyens de réduire l'empreinte carbone du numérique,
- Informer de manière claire et ludique les agents sur les usages à privilégier pour réduire l'empreinte carbone du numérique,
- Organiser des actions de mise en œuvre des usages vertueux pour pousser à l'action (ex : Digital Clean up Day)
- Informer régulièrement les agents sur les résultats de la SNR,
- Mobiliser différents moyens de diffusion : ateliers, lettre interne, défis, ...
- Valoriser dans la communication les initiatives et les usages exemplaires des agents (ex : les agents qui gardent leur matériel très longtemps, ...).

6.2.1.4 Programmation

Début du projet	Fin estimée
01-01-2025	31-12-2027

6.2.1.5 Thématiques nationales sous-jacentes

- Politique de sensibilisation au numérique responsable et à la sécurité (RGPD, archives)

6.2.1.6 Indicateurs

- Nombre d'opérations de communication
- Nombre d'initiatives ou usages exemplaires valorisés dans la communication : cible = 2/an
- Volume de données supprimées par an

6.2.2 Pousser l'écoconception des sites et des services numériques

Pilote : Service Informatique, Service Marchés.

Appui : Service Climat Énergie

Cible(s) : Agents et élus

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le 28/02/2025

ID : 038-200085751-20250224-D_2025_030-DE



6.2.2.1 Objectifs

- Réduire l'empreinte carbone liée aux sites et aux services numériques proposés par la collectivité
- Privilégier les logiciels vertueux selon les critères du Numérique Responsable
- Réfléchir à l'utilisation de l'Intelligence Artificielle au regard des critères du Numérique Responsable

6.2.2.2 Contexte

L'écoconception des sites et des services numériques constitue un moyen efficace de réduire l'impact carbone du numérique et rejoint des enjeux comme l'accessibilité à ces services au plus grand nombre (nécessité d'avoir accès et de savoir utiliser un smartphone ou un ordinateur par exemple). L'impact carbone des logiciels et des applications métier doit également être intégrée aux réflexions.

6.2.2.3 Contenu

Descriptif

- Accorder une attention à l'éco-conception des sites et services informatiques par ex intégrer une revue de code,
- Questionner la pertinence des services numériques (par exemple l'IA) proposés et leur adéquation avec un besoin (ex : méthode 3U : Utile ? Utilisable ? Utilisé ?),
- Inclure et formaliser les principes responsables dans la gestion des sites internet (audit « responsable » des sites EBER pour améliorer la gestion)
- Intégrer les critères du numérique responsable dans les choix des logiciels
- Evaluer les expérimentations liées à l'IA à l'aune des principes du numérique responsable

6.2.2.4 Programmation

Début du projet	Fin estimée
01-01-2025	31-12-2027

6.2.2.5 Thématiques nationales sous-jacentes

- Commande publique locale durable (réemploi, réparation et lutte contre l'obsolescence)
- L'écoconception des sites et des services numériques

6.2.2.6 Indicateurs

- Nombre annuel d'initiatives en faveur de l'écoconception (formations, actions, usages, ...)
- Compte rendu de l'expérimentation de logiciels utilisant l'IA

6.3 L'OUVERTURE AUX ACTEURS DU TERRITOIRE

6.3.1 Nouer des partenariats avec les acteurs du territoire

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le 28/02/2025

ID : 038-200085751-20250224-D_2025_030-DE



Pilote : Service Climat Énergie

Appui : Service Informatique

Cible(s) : associations, communes, collectivités, centres sociaux et acteurs de la jeunesse, établissements scolaires, entreprises de l'ESS, réseau Ecume

6.3.1.1 Objectif

- Créer un écosystème numérique responsable favorisant la diminution des émissions liées au numérique sur le territoire

6.3.1.2 Contexte

Travailler sur le patrimoine communautaire et les usages des agents afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au numérique est nécessaire mais n'est pas suffisant. Le rôle de la collectivité est de créer et d'alimenter une dynamique territoriale autour du numérique responsable en s'associant avec les acteurs du numérique et d'autres publics privilégiés comme la jeunesse.

6.3.1.3 Contenu

Descriptif

- Nouer des partenariats pour intégrer des interventions sur le numérique responsable à l'action des acteurs du numérique (ex : Ecran Total, la cellule de veille numérique du territoire, Festival Numeris)
- Intégrer la sensibilisation au numérique responsable au programme des événements se déroulant sur le territoire (ex : ÉcoDécouvertes, ...)
- Soutenir l'action des acteurs locaux de l'Economie Sociale et Solidaire (ex : TRI Rhône Alpes)
- Proposer des sensibilisations au numérique responsable à des acteurs jeunesse du territoire (centres sociaux, établissements scolaires, médiathèques, ...)
- Travailler pour intégrer les principes du numérique durable au schéma de développement d'accès au numérique et dans les supports d'information associés
- Travailler avec les médiateurs numériques du territoire

6.3.1.4 Programmation

Début du projet	Fin estimée
01-01-2025	31-12-2027

6.3.1.5 Thématiques nationales sous-jacentes

- La mise en place d'une démarche numérique responsable auprès de tous afin de sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux du numérique et de l'inclusion numérique ;
- La mise en place d'une démarche de territoire connecté et durable en lien avec une démarche d'ouverture et de valorisation des données

6.3.1.6 Indicateurs

- Nombre d'interventions de sensibilisation réalisées auprès de partenaires
- Nombre d'actions de soutien aux acteurs de l'ESS du territoire du domaine du numérique
- Nombre d'événements présentant de la sensibilisation au numérique durable

6.3.2 Associer les communes aux actions en faveur du numérique responsable

Service Pilote : Service informatique

Appui : Service SIG, Energie Climat, Archives, RGPD

Cible(s) : communes membres d'EBER

6.3.2.1 Objectifs

- Diffuser les principes de la gestion responsable des équipements numériques,
- Diffuser les principes d'achat responsable des équipements numériques,
- Diffuser les actions de sensibilisation des agents aux usages du numérique responsable.

6.3.2.2 Contexte

Les communes constituent des partenaires naturels d'EBER dans le domaine du numérique. Développer les liens qui existent est prioritaire pour diffuser les principes et les usages liés au numérique responsable et pour la mutualisation de certaines données et équipements.

6.3.2.3 Contenu

Descriptif

- Prolonger les actions de sensibilisation aux achats, gestion et usages des équipements numériques (sous la forme d'un guide par exemple) vers les communes,
- Travailler vers une mutualisation croissante des équipements, des outils et des données entre EBER et les communes,
- Mettre à disposition des communes des outils d'évaluation de leur parc numérique.

6.3.2.4 Programmation

Début du projet	Fin estimée
1er trimestre 2024	31-12-2026

6.3.2.5 Thématiques nationales sous-jacentes

- La mise en place d'une démarche de territoire connecté et durable en lien avec une démarche d'ouverture et de valorisation des données

6.3.2.6 Indicateurs

- Nombre d'actions de sensibilisation au numérique responsable en direction des communes